

**Communauté de Communes
Terrassonnais Haut Périgord
Noir**

**58 Avenue Jean Jaurès
24120 TERRASSON-
LAVILLEDIEU**

L'an deux mil vingt-deux, le 12 juillet, à vingt heures et trente minutes, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Terrassonnais Haut Périgord Noir, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, Salle des fêtes de Terrasson-Lavilledieu, sous la présidence de M. Dominique BOUSQUET, Président.

Date de convocation : 4 juillet 2022

Nombre de Conseillers Communautaires	
En exercice	58
Présents	39
Votants :	45
Pour :	45
Contre :	0
Abstention :	0

PRÉSENTS :

Titulaires : Josiane LEVISKI, Bertrand CAGNIART Lionel ARMAGHANIAN, Patrick GAGNEPAIN, Annie DELAGE, Gaston GRAND, Jacques MIGNOT, Jean-Louis PUJOLS, Élodie REBEYROL, Sébastien LUNEAU, Daniel BOUTOT, Daniel BARIL, Jean-Pierre VERDIER, Denis ADAMSKI, Francine BOURRA, Nadine PIERSON, Francis AUMETTRE, Jean-Jacques DUMONTET, Michel MEYNARD, Marie-Claire ADOUX, Edmond Claude DELPY, Bernard DURAND, Claude TURBANT, Mattia TRENTMONT, Régine ANGLARD, Bernard BEAUDRY, Dominique BOUSQUET, Jean BOUSQUET, Isabelle DUPUY, Claudine LIARSOU, Sabine MALARD, Jean-Yves VERGNE, Caroline VIEIRA, Jean-Luc BLANCHARD, Nicolas RAVIDAT, Dominique DURAND, Laurent PELLERIN.

Suppléant : Gilles COZANET représente Dominique DURUY, Patrick LEFEBVRE représente Gérard MERCIER.

Excusés : Didier CLERJOUX, Sylviane GRANDCHAMP donne pouvoir à Lionel ARMAGHANIAN, Bernadette MERLIN donne pouvoir à Laurent PELLERIN, Jean-Marie CHANQUOI, Patricia FLAGEAT, Stéphane ROUDIER donne pouvoir à Patrick GAGNEPAIN, Jean-Michel LAGORSE, Nicolas DJERBI, Roland MOULINIER donne pouvoir à Dominique BOUSQUET, Olivier ROUZIER, Claude SAUTIER, Alexandra DUMAS, Patrick DELAUGEAS, Jean-Michel LAGORSE, Coralie DAUBISSE donne pouvoir à Claudine LIARSOU, Frédéric GAUTHIER, Fabien JAUBERT, Roger LAROUQUIE, Maud MANIERE donne pouvoir à Isabelle DUPUY.

SECRÉTAIRE : Mme Josiane LEVISKI.

OBJET : Création de la Commission communautaire « Habitat et Revitalisation »

De manière à pouvoir accompagner la mise en œuvre de la compétence intercommunale Politique du logement et du cadre de vie, dont le programme intercommunal d'aides « Habitat privé » dans le cadre de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat – Revitalisation Rurale (OPAH-RR) 2022 – 2027 est un élément central, il est proposé d'utiliser la faculté prévue au CGCT pour créer une Commission communautaire « Habitat et Revitalisation ».

AR Prefecture

024-200041150-20220712-DE2022103-DE
Reçu le 15/07/2022
Publié le 15/07/2022

Cette Commission, à la fonction consultative, sera chargée d'étudier et d'émettre un avis sur les affaires soumises ou dont elles se saisit, en matière d'habitat et de revitalisation. Elle sera notamment l'un des relais vers les communes pour la mise en œuvre des politiques communautaires associées.

La Commission sera composée de 13 membres titulaires représentant les communes « centralités » et le « maillage territorial ». Si absence d'un titulaire, celui-ci devra désigner un élu de son Conseil municipal pour le remplacer.

Sa présidence sera confiée au Président de la Communauté de communes Terrassonnais Haut Périgord Noir (CCTHPN). Néanmoins, un Vice-président doit être désigné ; celui-ci sera chargé de la convoquer et d'en présider les séances lorsque le Président sera absent ou empêché. De plus, pour chaque dossier de demande d'aides, la Commune concernée sera représentée par le Maire ou un adjoint.

Les missions suivantes sont confiées à la présente Commission :

- Etude des dossiers de demande d'aides intercommunales aux travaux « Habitat privé » et émission d'avis consultatifs,
- Suivi des objectifs quantitatifs de l'OPAH-RR 2022 - 2027,
- Suivi des partenariats avec l'Etablissement Public Foncier de Nouvelle-Aquitaine,
- Suivi de l'Observatoire de l'habitat,
- Suivi de toutes autres actions définies dans l'intérêt communautaire de la compétence Politique du logement du cadre de vie.

La présente Commission se réunira selon les conditions suivantes :

- 1 réunion dès 15 dossiers de demande d'aides dont la recevabilité a été pré-validée par le service instructeur de la CCTHPN en lien avec celui du délégataire des aides à la pierre (Conseil départemental de la Dordogne). Sinon, la Commission se réunira toutes les 5 semaines.

Chaque dossier de demande d'aides inscrit à l'ordre du jour d'une réunion, fera l'objet, a minima, d'une fiche récapitulative (technique et financière). Cette fiche sera réalisée par le Service Habitat et Revitalisation de la CCTHPN.

Si un dossier reçoit un avis favorable de la Commission, l'attribution des aides intercommunales ne se fera qu'après validation finale par décision du Président de la CCTHPN (conformément à la délibération N° 2022/089/5.2 du 28 juin 2022).

AR Prefecture

024-200041150-20220712-DE2022103-DE
Reçu le 15/07/2022
Publié le 15/07/2022

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L. 2121-22 et L. 5211-1,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, DECIDE, à l'unanimité :

De CREER la Commission communautaire « Habitat et Revitalisation »,

De CONFIER à la Commission les missions énumérées ci-dessus,

De DESIGNER comme Président, M. Dominique BOUSQUET et comme Vice-président de la Commission, Monsieur Daniel BARIL (Vice-président chargé de l'Habitat, Logement – OPAH, ORT),

DE VALIDER la composition de la Commission ci-dessous :

		Titulaire	
		Mandat	
Dimension	Commune	Conseiller Communautaire (CC)	Conseiller Municipal (hors CC)
Centralité	Terrasson-Lavilledieu	Jean-Yves VERGNE	Claudine LIARSOU
	Thenon	Jean-Luc BLANCHARD	Olivier BERNARD
	Le Lardin-St-Lazare	Francine BOURRA	Eric SOURBÉ
	Hautefort	Jean-Louis PUJOLS	Albert POUMEAUD
Maillage territorial	Pazayac	Jean-Jacques DUMONTET	
	Bars	Bertrand CAGNIART	
	Peyrignac	Marie-Claire ADOUX	
	Tourtoirac	Dominique DURAND	
	Teillots	Mattia TRENTEMONT	

Fait et délibéré au siège les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme, fait à Terrasson-Lavilledieu,
le 13/07/2022

Le Président,
Dominique BOUSQUET
Terrassonnais

Terrassonnais
Communauté de Communes
58 Avenue Jean Jaurès
24120 Terrasson-Lavilledieu
05 53 50 96 10

Communauté de Communes
58 Avenue Jean Jaurès
24120 Terrasson-Lavilledieu
05 53 50 96 10

AR Prefecture

Haut Périgord Noir

024-200041150-20220712-DE2022103-DE
Reçu le 15/07/2022
Publié le 15/07/2022

